

Ne pas interdire, mais lever le voile !

C'est avec une grande solennité que le président français, Jacques Chirac, a annoncé que *"les signes ostensibles, c'est-à-dire ceux dont le port conduit à se faire remarquer et reconnaître immédiatement à travers son appartenance religieuse, ne sauraient être admis"*. Il conclut que *"L'école publique restera laïque"* et il termine son discours en invoquant comme enjeu ni plus ni moins que *"la laïcité, l'intégration, l'égalité des chances, le droit des femmes"*.

La première question qui vient à l'esprit: est-ce vraiment un débat aussi important qu'il le prétend ? Les signes extérieurs méritent-ils une telle mobilisation des idées et des énergies ? Les arguments *contre* ce débat se bousculent. Pourquoi tolérer les habits issus d'une mode ultra-commerciale (les "grandes marques", par exemple) entraînant parmi les gosses des phénomènes d'exclusion, de marginalisation envers ceux qui ne la suivent pas ou même des vols et du marché noir pour s'en procurer ? Pourquoi tolérer les tatouages et autres piercings (qui présentent parfois un risque sanitaire), les inscriptions provocantes ou basement commerciales sur les tee-shirts ? L'abbé Pierre et une nouvelle soeur Térésa devront-ils se glisser en maillot de bain dans un établissement scolaire s'ils y sont invités pour une causerie ? Les enfants juifs religieux devront-ils couper leurs papillotes (longs favoris) ? Les jeunes barbus seront-ils soumis à un examen pour déceler si leur barbe est un signe religieux ou un simple signe de virilité (hum, hum)¹ ? Quelles seront les dimensions maximums de la croix portée au cou par de nombreux chrétiens ? Chirac refuse *"une croix manifestation de dimension excessive"* (il ne fait pas allusion aux croix qu'il porte).

L'affaire du voile prépare d'autres affaires du même acabit. Chirac annonce la couleur: *"[Rien] ne saurait justifier qu'un patient refuse, par principe, de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe"*. Pourquoi ne rien dire des patients qui évitent un médecin à la peau noire ou jaune, pourquoi ne rien dire des propriétaires refusant de louer des appartements à des Africains et de ceux qui exploitent odieusement les réfugiés en situation illégale ? N'est-ce pas bien plus grave, bien plus dangereux ?

Et pendant ce temps-là, en Belgique, une loi dite "antiterroriste" autorise perquisitions, écoutes, arrestations visant même des innocents². Les naturalisations sont bloquées depuis plusieurs mois, le débat sur le droit de vote aux étrangers hors CEE traîne en longueur. Par contre, les fraudeurs du fisc (qui eux ne paient pas tous leurs impôts) ne sont pas considérés comme des "inciviques" auxquels on retirerait le droit de vote, ils sont amnistiés en échange de clopinettes ! Les réfugiés sont rejetés impitoyablement et brutalement et, selon les accords d'extradition, un Victor Hugo ou un Karl Marx ne pourrait plus émigrer dans notre pays pour échapper aux poursuites politiques ! Tous deux seraient évidemment taxés de "dangereux terroristes". Par contre, le Vlaams Blok n'encourt encore aucune condamnation sérieuse pour racisme et reste largement subsidié.

Tout cela est évidemment moins important que le débat sur le port du voile !

Complaisance, intolérance, répression, tout se conjugue pour exacerber les mentalités extrêmes (qu'elles soient belges ou arabes) et affaiblir les pratiques démocratiques. Notre société dérive. Nous avons besoin de construire une société ouverte, démocratique, hostile aux injustices engendrées par le racisme, le sexe, l'âge, etc. Nous devons offrir un autre idéal à la jeunesse que le libéralisme prédateur. Malheureusement, un voile bien plus préjudiciable que le voile islamique est placé devant les yeux de tout un chacun.

M.N.
Janvier 2004

¹ Le sujet a effectivement été abordé en France...

² On est facilement un "terroriste". En 1969, pendant une grève à Citroën-Forest, je fus arrêté dans la rue préventivement alors que je me rendais au piquet de grève (les policiers me connaissaient). Lorsque j'en ai demandé la raison, le commissaire improvisa qu'il y avait eu "un sabotage sur la voie ferrée". Deux heures après, je fus relâché. Aujourd'hui, que se passerait-il ? Pour la petite histoire, la grève fut brisée par le matraquage du piquet de grève, le licenciement des meneurs et la non-reconnaissance syndicale.